



Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

 NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ

UNE RENTRÉE SCOLAIRE TOUT EN PRUDENCE!

Gatineau, le 20 septembre 2017 – Depuis quelques semaines, dans toute la province, les étudiants ont fait leur entrée scolaire. Dans ce cadre, la Sûreté du Québec rappelle à tous les usagers de la route d’être particulièrement vigilants aux abords des zones scolaires.

Afin d’assurer la sécurité des nombreux écoliers qui se déplaceront à pied, à vélo ou en autobus, les patrouilleurs s’assureront que la signalisation en vigueur soit respectée. Ils seront attentifs notamment au respect des limites de vitesse ainsi qu’aux *arrêts obligatoires* lorsque les feux rouges intermittents des autobus scolaires sont actionnés.

En présence d’un autobus scolaire, les usagers de la route doivent surveiller les signaux lumineux et se préparer à arrêter. Les automobilistes doivent obligatoirement immobiliser leur véhicule lorsque vous vous trouvez dans le même sens de la circulation que l’autobus. Par contre, s’il y a un terre-plein central et que vous êtes dans le sens inverse à la circulation de l’autobus vous poursuivez votre chemin en respectant la limite de vitesse.

Il est à noter que les sanctions sont sévères pour les conducteurs qui contreviennent à la réglementation en vigueur dans les zones scolaires. À titre d’exemple, un conducteur qui dépasse ou croise un autobus scolaire dont les feux rouges intermittents clignotent, commet une infraction entraînant l’accumulation de neuf points d’inaptitude et une amende de 200 \$ plus les frais et la contribution.

De plus, un conducteur qui circule à 60 km/h dans une zone de 30 km/h, commet une infraction entraînant l’accumulation de deux points d’inaptitude et une amende de 105\$ plus les frais et la contribution.

La Sûreté du Québec remercie les usagers de la route pour leur collaboration!

-30-

